



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'Action

Numéro 47

Janvier 2018

Équipe nationale

1er degré

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito 1

Déconnexion(s) 2

Dotation
budgétaire 3

Rythmes
scolaires 4

Rythmes 5

Conseil
« scientifique » 6

Direction
d'école (94) 7

Jour de
carence 8

L'édito

Retrouver de l'air, retrouver l'envie !

Étouffé·es ! C'est le sentiment partagé par de très nombreux·ses collègues asphyxié·es par ces dix dernières années rythmées par la succession hallucinante de réformes, donnant l'impression d'un empilement d'attaques contre l'École.

École du Socle, réformes des programmes, réformes des rythmes scolaires, réformes des obligations réglementaires de service (aide personnalisée, utilisation de la 27^e heure...), dégradation des conditions d'exercice de travail, flicage accentué des horaires et limitation du droit de grève, territorialisation, précarisation, jour de carence, absence de moyens pour l'inclusion... La liste est longue, inépuisable. Face à cette situation, nous constatons que les collègues éprouvent une forme d'essoufflement et peinent à contester de façon organisée toutes ces dégradations de leurs conditions de travail, de vie et les conditions d'étude des élèves qu'ils·elles accueillent et accompagnent. Dans ce paysage professionnel et politique, la difficulté à trouver collectivement des leviers communs de lutte, et donc de victoires, sont des freins à mobiliser les collègues qui souffrent pourtant de cette situation. Nous regrettons que le seul moyen trouvé par ces collègues de poursuivre leur métier dans des conditions acceptables soit le repli sur soi.

La CGT Éduc'action, confrontée elle-aussi à cette accélération de la réaction gouvernementale et dans l'obligation d'y répondre quasi quotidiennement en fonction des annonces, a décidé de passer à la vitesse supérieure. Plus que jamais, nous devons aller aux devants des collègues et leur dire que ce que nous subissons n'est pas une fatalité, que nous portons un autre projet pour l'École qui n'est pas un simple accompagnement des réformes passées ou futures. Nous avons un projet et des revendications à faire vivre, à faire connaître et à partager.

Cette École de l'émancipation que nous voulons remettre du lien entre toutes les personnes qui partagent l'éducation et fait confiance à ses personnels tout en les défendant au sein d'un service public national d'éducation. Voilà le projet que nous devons mener au cours de cette année électorale et après.

Ensemble, nous pouvons retrouver l'envie de faire notre métier correctement et l'oxygène pour y arriver.

Jérôme SINOT



Le mot du mois

Déconnexion(s)

Déconnectons le temps de travail de l'élève de celui de l'enseignant·e !

Depuis quelques temps, le droit à la déconnexion est un sujet récurrent dans les médias et les conversations. Les enseignant·es ne sont pas exemptes de cette invasion du numérique dans leur vie personnelle. Beaucoup d'entre nous transfèrent leur messagerie professionnelle sur leur boîte personnelle. À chaque consultation, ils/elles doivent faire le tri entre les messages persos et les courriels professionnels. Ce n'est pas une mince affaire. Tôt le matin, tard le soir, en semaine et le weekend, les cour-

riels arrivent. Nous n'avons pas à nous habituer à cette invasion qui empiète de plus en plus sur notre temps privé.

Pour la CGT Éduc'action, la déconnexion n'est pas qu'une question d'outils informatiques. Dans le premier degré notre temps de travail est en partie corrélé au temps scolaire des élèves. Quand ils/elles sont accueilli·es 24 heures, notre temps de service devant élèves est de 24 heures.

Pour la CGT Éduc'action, ça ne peut plus fonction-

ner ainsi ! **Chaque enseignant·e ne doit être avec ses élèves que 18 heures par semaine pour assurer un enseignement de qualité. Fini le «un·e prof, une classe».** Plusieurs enseignant·es peuvent intervenir dans la même classe sur des temps différents ou en co-intervention. **Déconnectons donc le temps de l'élève de celui de l'enseignant·e.** Cela permettrait aussi aux élèves de retrouver les heures d'enseignement perdues depuis la réforme Darcos.

Malika GAUDEL



Dotation budgétaire

Le premier degré, priorité du ministère ?

Le ministère se targue d'une priorité donnée au premier degré en affichant 3 880 créations de postes pour 2018, en partie pour permettre la généralisation du dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire. En réalité, le dédoublement des CE1 en REP + a été reportée à plus tard au cours du quinquennat.

Ainsi, dans les faits, ne sont plus concernés par le dédoublement que les CE1 de REP+ dont les écoles disposent des locaux nécessaires et les départements des effectifs enseignants suffisants.

En effet, la seule mesure de dédoublement des CP en REP, consommerait à elle seule 3400 postes. Une grande absorption de moyens sur le volume totale et à cela, s'ajoute évidemment la montée démographique...

Alors, se pose évidemment une douloureuse question : comment allons-nous faire pour tout conjuguer en même temps ? Certes, le ministère bénéficie d'un appel d'air lié à l'arrivée sur le terrain des néo-titulaires, mais le vivier sera vite tari...

Par conséquent, des expédients devront être trouvés, et les autorités académiques vont rapidement tailler dans le vif : ici on rogne sur les décharges de direction à hauteur du cadrage national (voir la situation

dans le 94), là on rognera sur le nombre total des PDMQC, ou bien on réduira à l'os le nombre de postes de remplacement (91 et 76). La conséquence immédiate sera l'élargissement de la précarité dans le 1^{er} degré avec un recours accru de personnels non titulaires.

De même, avec seulement 1000 postes d'AESH créés sur le territoire, nous serons bien loin de pouvoir inclure correctement tous les enfants en situation de handicap. Rappelons au passage que nous en avons accueilli dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé), 172145 dans le premier degré (plus de 300000 dans les 1^{er} et 2nd degrés confondus) avec seulement 30000 AESH...

En définitive, au-delà des mots et des formules, ce premier budget de l'ère Macron-Blanquer indique clairement que l'austérité s'applique

bien également à l'Éducation nationale et que, dans les faits, il n'est plus question de priorité !

La CGT Educ'action dénonce cette situation qui discrimine et casse l'Éducation nationale en mettant en danger les personnels et les élèves. Elle intervient auprès du ministère pour que la copie soit revue et appelle les personnels à se mobiliser dans

chaque département pour exiger une carte scolaire à la hauteur de tous les besoins.

L'austérité s'applique bien à l'Éducation nationale ; de priorité, il n'en est plus question...



Rythmes scolaires

Un marqueur d'inégalité hommes-femmes

Devenu président de la République, Emmanuel Macron demande à son ministre de l'Éducation nationale de revenir sur la semaine de 4,5 jours instaurée par son prédécesseur. Sans conséquence ?



Pour la CGT, toute réforme doit garantir à l'ensemble de la population, sur tout le territoire, un service public d'Éducation nationale équitable .

Revenir sur la semaine de neuf demi-journées était une promesse de campagne faite aux collectivités territoriales, à certaines familles et à une partie des enseignantes.

Sans revenir sur le fond des réformes successives depuis 2008 ni sur notre opposition, nous avons été curieux·ses de saisir et comprendre les aspects sociétaux entraînés par ces modifications. Une récente étude sociologique parue en novembre 2017 et menée par Emma Duchini et Clémentine Van Effenterre, postdoctorantes à l'université de Warwick et à la Harvard Kennedy School, offre une lecture éclairante sur l'impact du retour de la semaine de 4 jours sur le travail des femmes. Cette étude, soutenue par l'Institut des politiques publiques, de l'Institut du genre, du programme Alliance, et par le programme Investissements d'avenir de référence, met en évidence, entre autre,

un fait souligné depuis longtemps par la CGT Educ'action : l'organisation du temps scolaire a des répercussions importantes sur l'allocation du temps de travail des femmes.

Dans les écoles revenues à la semaine de quatre jours depuis septembre 2017, il a été constaté que **le retour au mercredi libéré a pénalisé en très grande majorité les femmes**. Elles sont 40% dont le plus jeune enfant est en âge d'aller à l'école élémentaire (soit deux fois plus que les hommes) à ne plus travailler le mercredi attestant le fait qu'elles doivent s'adapter en priorité aux rythmes de la famille. Cette distorsion d'accès au travail est amplifiée entre femmes puisque celles sous-diplômées sont davantage pénalisées, ne pouvant pas organiser leur emploi du temps en fonction de leur souhait et doivent donc « choisir » de travailler à temps partiel avec des réductions de salaires.

Plus globalement, cette étude tente de montrer que la réflexion sur **la réforme des rythmes scolaires ne peut pas se faire uniquement selon le prisme économique des collectivités territoriales ou de l'État**, mais, comme le demande depuis des années la CGT Educ'action, en intégrant les différents temps de l'enfant et des familles, la réalité de ces dernières à travers les horaires de travail des parents, leur possibilité de les adapter ou non, sur les contraintes que la société imposent à ses salarié·es, aux actrices économiques et sur la volonté de l'institution à s'attaquer à toute forme de discrimination (sociale, de genre, économique...) pour **garantir à toutes et tous, sur le territoire, un service public d'Éducation équitable**.

On en est encore loin. Poursuivons le combat !

Jérôme SINOT

Rythmes scolaires

Exemple de Gennevilliers (92) : la fin d'une parenthèse douloureuse ?

Quand on parle des rythmes scolaires en ce moment, on pense que le débat se concentre sur le maintien des quatre jours et demi ou le retour à quatre jours. C'est également vrai à Gennevilliers (92).

Pour mieux comprendre le problème, remontons en 2013. Un mouvement de grèves a rassemblé les enseignant·es de la commune contre la réforme des rythmes scolaires, à l'appel de la CGT Éduc'action et de SUD-Éducation, avec le soutien du SNUDI-FO. Une AG de grévistes avait adopté (quasi à l'unanimité le principe du retrait du décret Peillon. Après l'enterrement du mouvement, les choses ont repris à l'automne avec notamment, 80% de grévistes le 14 novembre et 11, 12, voire 14 jours de grève avec des enseignant·es n'ayant pas une «culture de la grève». Avec l'échec de cette mobilisation, les esprits étaient amers, mais encore combattifs.

Second round. La municipalité, censée opposée à la réforme, se lança dans un projet qui établissait une territorialisation accrue de l'école. Profitant du décret Hamon, la commune instaura

dans les écoles, un cadencement de demi-journées libérées après avis (très divisés) des conseils d'école. Cet aménagement s'est fait au détriment des temps de piscine, de gymnase, de bibliothèque, des projets avec le conservatoire car le périscolaire captait ces activités sur des temps de classe. Certain·es élu·es ont même proposé que les enseignant·es préparent dans leur classe avec leurs élèves, les concerts des TAP.

Automne 2017. La municipalité devait consulter de nouveau pour voir son projet relancé. Le décret Blanquer propose le retour à 4 jours également à titre dérogatoire et la DASEN ne validera qu'un projet commun aux élémentaires et aux maternelles. Tant en élémentaire qu'en maternelle, la majorité des collègues ne veut pas, ou plus, des TAP pendant l'école. L'alternative paraît simple : on repart pour 3 ans de restrictions des activi-

tés culturelles et sportives de l'école, ou on retourne à quatre jours. Face à la situation, les conseils d'école se sont réunis et ont voté largement le retour à quatre jours. La municipalité change alors de stratégie : elle organise une

C'est d'une réflexion globale où tous les temps pédagogiques et éducatifs sont pris en compte dont nous avons besoin.

consultation et des conseils d'école extraordinaires seront réunis. Les enseignant·es et les parents, mais également l'ensemble des électeur·trices ont dû se prononcer lors d'un vote organisé le vendredi 15 décembre. Et les conseils d'école qui se sont prononcés n'ont été que 16 (tous pour les quatre jours) alors qu'il y a

27 écoles. C'est certes une majorité, mais... En effet, la consultation va dans le sens des conseils : 55% des votant·es (essentiellement les enseignant·es et les parents) se prononcent pour le retour à quatre jours. Le maire accepte sa défaite. Reste deux inconnues : les autres conseils d'école vont-ils se prononcer ? La municipalité facilitera-t-elle le retour des activités culturelles en collaboration entre les écoles et les structures de la ville ?

La CGT Éduc'action a combattu ces TAP et souhaite que les écoles puissent récupérer les activités qui lui reviennent de droit. Cependant, elle trouve inacceptable qu'on laisse le seul choix de la semaine de 4 jours ou 4,5 jours comme actuellement appliquée. **C'est d'une réflexion globale où tous les temps pédagogiques et éducatifs sont pris en compte dont nous avons besoin.**

Jean GRIMAL

Pédagogie

Conseil scientifique : nouvel outil idéologique de Blanquer

Vouloir formater les enseignant.es et/ou les contraindre à tou.tes fonctionner selon la ligne politique définie par les ministres successif.ves n'est pas nouveau ; c'est un fondement de l'École de Jules Ferry.

User de pression, de contraintes, de contrôles tatillons ou menaçants ne l'est pas non plus. Les Allègre, Fillon, De Robien et suivant.es nous y ont habitué.es. En ce sens, l'initiative du ministre Blanquer de créer un Conseil Scientifique pour décider, à la place des pédagogues, ce qu'il est bon de faire en classe n'est pas originelle. Elle est la suite de ce que faisaient ses prédécesseur.ses.

Mais, s'il n'y a pas de changement de nature, il y a un changement de braquet. L'ampleur de la mesure est sans commune mesure et ce pour deux raisons essentielles.

D'une part, **le Conseil aura un rôle central dans la métacognition**

(apprendre à apprendre) ; il est conçu comme l'organisme qui sait. Il réalisera des évaluations et de véritables protocoles à suivre en classe ; il "donnera aux enseignant.es les moyens de calibrer et d'adapter leur enseignement à leur situation" ; il mettra en place des formations et enfin donnera des directives pour la composition des manuels afin, par exemple, de préciser l'ordre des apprentissages. C'est d'abord cela qui attire l'attention et fait réagir ; *le Café pédagogique* s'est fendu d'une diatribe à la hauteur des dangers. En premier lieu, tout cela est aberrant (sidérant, dit le *Café*) ; c'est à croire que Stanislas Dehaene, le chef du conseil, pense que la

démarche d'apprentissage est totalement mécanique : du pur scientisme !

Ensuite, c'est **faire de nous de simples exécutant.es sans pensée de protocoles** décidés ailleurs : le summum de l'instrumentalisation des enseignants.

D'autre part, ce Conseil est un repaire de réactionnaires. Onze sur vingt-deux, soit la moitié, sont des « cognitivistes » et les autres, pour la plupart, sont des partisan.es d'une scientisation des apprentissages, d'appliquer des techniques qui fonctionneraient. Dehaene est la personne qui a décidé que la science avait définitivement tranché : il a vu dans le marc de café du cerveau que l'on apprenait à lire en déta-

chant et assimilant les lettres et non en reconnaissant des mots ; quelle explication alors pour les lecteur-trices antérieur.es aux alphabets ? Et pour les lecteur-trices d'idéogrammes, indivisibles ?

Le pompon est atteint avec Liliane Sprenger-Charolles, l'égérie du b-a-ba des années 80, que l'on a ressortie pour la glisser dans ce Conseil Scientifique.

Cette mainmise de « scientifiques » qui nient la pédagogie, ne voient de développement de l'enfant qu'individuel, est partie de la **bataille idéologique plus générale** que les réactionnaires mènent pour enterrer toutes les références progressistes.

La CGT Éduc'action condamne et combattra ce Conseil Scientifique, tant dans son rôle de prescripteur que sur le fond politique et idéologique.

Jean Grimal



À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).

Direction d'école

Le Val-de-Marne remet en cause les décharges !

Embourbé dans le dédoublement de CP et CE1 en REP+, la DASEN du Val-de-Marne chasse les postes. Premières victimes, les directions d'école, dont le régime de décharge va être revu à la baisse.

Pour financer, en partie, le dispositif «CP 100% réussite» promis par Emmanuel Macron, les moyens sont loin d'être suffisants. Le dédoublement de toutes les classes de CP en REP et CE1 en REP+ va nécessiter plus de 250 postes, alors que le Ministre en a attribué 176 au département.

En plus de l'utilisation de tous les postes PDMQDC, des dizaines de fermetures de classes, la DASEN a donc annoncé une avalanche de mesures inacceptables :

La remise en cause des décharges de direction pour toutes les directeurs-trices en zone banale

Résultat d'une

longue réflexion sur les missions des directeurs-trices au regard de la réalité du département, les autorités académiques avaient dégagé du temps supplémentaire aux directeurs-trices pour assurer leurs nombreuses missions. Ceci, après une longue lutte des personnels.

Le refus de considérer les « P 100% réussite » comme des classes comptabilisées dans les décharges de direction

La DASEN considère qu'il s'agit de dispositifs avec des groupes constitués de de 12 à 14 élèves soit des classes de 24 à 28 élèves ! Ce mode de calcul est contraire aux annonces faites en Co-

mité Technique Ministériel. Les directions d'école en REP et REP+ avaient déjà vu leurs décharges réduites il y a 3 ans au nom d'un pseudo rééquilibrage REP/zone banale. **Dans les faits toutes les directions d'écoles sont touchées au moment où les emplois aidés sont supprimés ! Les collègues nommés sur les «dispositifs 100% réussite» le seraient obligatoirement à titre provisoire.**

Enfin, pour couronner le tout, **les EFS seraient tous nommés sur des postes DUO.**

Il s'agit d'une importante remise en cause des droits des collègues, de leurs conditions de travail et d'appren-

Collègues du premier degré, exprimez-vous avec la CGT Educ'action !

Cliquez **ici** ou copiez ce lien: <https://docs.google.com/forms/d/1FAIpOLSfwMorTjV8LnUCTvtrXHjIOMA3W22YF8eB7J2HmzyG7eNToWA/viewform?c=0&w=1>

tissages des élèves !

La CGT Educ'action se mobilise pour organiser la riposte unitaire indispensable face à ces attaques. Après avoir claqué la porte au groupe de travail préparatoire au CTSD, **un préavis de grève est déposé et une action organisée.**

Ana MACEDO

	Aujourd'hui en élémentaire	Projet de la DASEN en élémentaire	Aujourd'hui en maternelle	Projet de la DASEN en maternelle
Décharge complète	à partir de 12 classes	à partir de 14 classes	à partir de 12 classes	à partir de 13 classes
Demi-décharge	de 8 à 11 classes	de 10 à 13 classes	à partir de 8 classes	de 9 à 12 classes
Tiers de décharge		de 8 à 9 classes		8 classes
Quart de décharge	de 4 à 7 classes	de 4 à 7 classes	de 4 à 7 classes	de 4 à 7 classes
Pas de décharge	3 classes et moins	3 classes et moins	3 classes et moins	3 classes et moins

Cette mesure est complètement injuste (plus de la moitié des salarié·es du secteur privé n'y est pas soumise) et rapporterait 270 millions d'Euros (rien par rapport au coût social qu'elle engendre).

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

[http://
cgteduaction1d.ouvaton.org/](http://cgteduaction1d.ouvaton.org/)

Carrière

Jour de carence dans la Fonction Publique

Le 16 janvier 2018 se tenait une réunion de présentation de la circulaire sur l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction Publique. Le projet de circulaire présenté était quasiment identique à la circulaire prise en 2012 et abrogée depuis. Celle-ci concerne toutes les agentes et tous les agents publics, titulaires et non titulaires, civils et militaires et concernera tous les arrêts maladie sauf :

- ◆ lorsque la maladie provient de l'une des causes exceptionnelles prévues aux articles L. 27 et L. 35 du code des pensions civiles et militaires de retraite c'est-à-dire lors d'un acte de dévouement dans l'intérêt public et/ou en exposant sa vie pour sauver une ou des vies ;

- ◆ au deuxième congé de maladie, lorsque la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause n'a pas excédé 48 heures ;
- ◆ au congé pour invalidité temporaire imputable au service, au congé du blessé des militaires, aux congés

pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle, au congé de longue maladie, au congé de longue durée et au congé de grave maladie ;

- ◆ aux congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée (ALD), au sens de l'article L. 324-1 du code de la sécurité sociale, pour une période de trois ans à compter de ce premier congé de maladie.

Indépendamment du fait que cette mesure est complètement injuste (plus de la moitié des salarié·es du secteur privé ne sont pas soumis·es aux journées de carence) et rapporterait (selon le 1^{er} Ministre) 270 millions d'Euros (soit rien par rapport au coût social qu'elle engendre) les mesures prises sur les exonérations sont profondément injustes. Les femmes enceintes ne seraient pas soumises à la journée de carence pendant leur congé maternité mais celles (et elles sont nombreuses) qui doivent s'arrêter avant le début du congé maternité seront soumises à la journée de carence. Les personnes en affection longue durée (ALD) seraient soumises à la journée de

carence lors du 1^{er} arrêt lié à leur pathologie et en seraient exemptées après mais pendant une période de trois ans. C'est-à-dire que les personnes souffrant d'une pathologie qui ne se guérit pas (comme la sclérose en plaques par exemple), se verront appliquées la journée de carence tous les Trois ans. Les personnes qui ont la reconnaissance de travailleurs handicapés (RQTH) ne seront pas exemptées non plus de cette retenue. Une fois de plus, ce sont les personnes en état de fragilité qui seront touchées et subiront donc une double peine !

Enfin, il y a encore besoin de préciser dans la circulaire si le délai de 48h correspond à 48h calendaires ou 48h ouvrées. **Dernière précision importante, la retenue pour jour de carence s'appliquera à partir d'une journée entière non travaillée.**

Remarquons qu'à l'heure où le gouvernement demande aux parents d'enfants grippés de les garder à la maison afin d'éviter toute contamination, il demande en même temps aux agent·es d'aller travailler pour ne pas subir de retenue sur salaire !

